

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI UNA VIA VERDI NANTU À
L'ANZIANA RT 21 IN U SITTORI D'ASPRETTU**

**AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR L'EX. RT 21
DANS LE SECTEUR D'ASPRETTU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'opération « Aménagement d'une voie verte sur l'ex. RT 21 dans le secteur d'Asprettu », dans le cadre du FEDER.

I - CONTEXTE

Un volet particulier du FEDER 2014-2020, le programme REACT EU, permet de prendre en compte (subvention à 80 %) des opérations concernant les « modes doux de déplacement » et susceptibles d'être achevées avant la fin de l'année 2023.

Parmi celles-ci figure l'opération de création de la voie verte d'Asprettu.

II - OBJECTIFS POURSUIVIS

L'opération vise à contribuer au développement des modes doux de déplacement, en particulier en traitant les points de rupture qui peuvent exister sur les itinéraires. La présente opération s'inscrit dans la perspective d'une liaison cyclable entre l'est et l'ouest d'Aiacciu.

III - DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est de créer une liaison entre, à l'ouest, la piste cyclable existant en fond de baie et, à l'est, la voie verte de 6 km en cours d'aménagement entre le Ricantu et A Bastilicaccia (cf. plan de situation en annexe).

Un premier aménagement sur environ 300 m permettra de rejoindre le quartier d'Asprettu (foncier CdC, ex. RT ou voie ferrée).

La traversée de ce quartier sur 900 m se fera ensuite sans aménagement lourd, via l'extension aux 300 premiers mètres de la zone 30 existant sur les 600 derniers.

Un deuxième aménagement sur environ 250 m concernera l'ancienne route de la batterie d'Asprettu, aujourd'hui à l'état de piste.

Celle-ci est située au-dessus de la station-service Ceccaldi, en foncier communal.

La voie verte créée aura une largeur de 3 à 4 mètres

IV - COÛT DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel est indiqué dans le tableau ci-dessous, les estimations détaillées des travaux figurant en annexe au présent rapport.

NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
MAITRISE D'ŒUVRE	40 000 €	48 000 €
PREMIER TRONCON	830 000 €	913 000 €
DEUXIEME TRONCON	210 000 €	231 000 €
SOMME A VALOIR	120 000 €	132 000 €
TOTAL	1 200 000 €	1 324 000 €

Le montant TTC prévisionnel de l'opération est de 1,324 M€. 970 000 € lui ayant déjà été affectés, une affectation supplémentaire de 354 000 € est nécessaire.

V - FINANCEMENT

L'opération fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du FEDER, et plus particulièrement du programme REACT EU, avec un taux de 80 %.

Le plan de financement de l'opération est ainsi le suivant :

- subvention de l'Europe (FEDER REAC EU) :	960 000 € HT
- part CdC :	<u>240 000 € HT</u>
Total :	1 200 000 € HT

VI - CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le 2^{ème} tronçon de l'opération consistant en l'aménagement d'une piste située en foncier communal, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

Elle prévoira la réalisation de cet aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la CdC, ainsi que la prise en charge de l'ouvrage par la commune après la réception des travaux.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération « Aménagement d'une voie verte sur l'ex RT21 dans le secteur d'Asprettu », pour un montant de 1,2 M€ HT.
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération suivant :
 - subvention de l'Europe (FEDER REAC EU) : 960 000 € HT
 - part CdC : 240 000 € HT
 - Total : 1 200 000 € HT
- **D'APPROUVER** l'affectation de 354 000 € supplémentaires à cette opération sur le programme 1132.

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention de l'Europe dans le cadre du FEDER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.